

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des expositions - 46 route de MACON - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 10 décembre 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_130 - ATTRACTIVITE DEVELOPPEMENT ET TRANSITIONS CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Le Grand Charolais a pour mission de soutenir et d'accompagner les acteurs économiques du territoire. Ce développement s'inscrit dans une démarche pro-active et stratégique, favorisant la croissance d'entreprises existantes et la prospection d'entreprises exogènes, à la recherche d'implantations accessibles et attractives.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a initié depuis septembre 2024, une démarche expérimentale d'attractivité résidentielle, visant à promouvoir les atouts de la région et à favoriser la venue de nouveaux habitants. Le Grand Charolais a adhéré à cette démarche, en identifiant une entrée unique au sein de la collectivité, regroupant informations et attentes de ces nouveaux habitants.

Cette convention de partenariat a pour objectif de favoriser et d'accompagner à la fois des demandes professionnelles mais également individuelles dans des recherches d'habitat.

Le Grand Charolais propose un projet qui consiste en une collaboration régulière entre la communauté de communes et les acteurs du secteur immobilier souhaitant s'engager dans cette démarche : sous la forme d'un partenariat d'échanges d'information entre les porteurs de projet à la recherche d'implantations physiques et l'accompagnement d'expertise du service de développement économique du Grand Charolais.

C'est dans ce cadre que plusieurs acteurs du secteur immobilier (offices notariaux, agences immobilières et agents indépendants) souhaitent collaborer en partenariat avec Le Grand Charolais.

L'ensemble des acteurs du secteur immobilier souhaitant s'engager dans cette démarche a une parfaite connaissance du territoire et est à même d'être force de proposition tant au niveau professionnel (entreprise souhaitant soit s'implanter, soit s'agrandir) qu'individuel (dans le cadre du dispositif d'attractivité résidentielle, des recherches d'achat ou location pour de nouveaux habitants). Ce partenariat multi-partites favorise la transmission d'informations et de projets, afin de capitaliser sur les connaissances et expertises réciproques.

Ce partenariat ne donnera lieu à aucune contrepartie financière.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes du projet de convention joint en annexe.

Vu les compétences de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en matière d'actions de développement économique,

Vu le projet de convention joint en annexe,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant l'intérêt pour le territoire de l'intercommunalité de formaliser un tel partenariat,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 26 novembre 2024,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 novembre 2024,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec les professionnels de l'immobilier jointe en annexe,

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Marie-France MAUNY
Membres présents à la séance : 57	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, JOURNET Pauline, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Julien GAGLIARDI à David BÊME, Fabien GENET à Magali DUCROISSET, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Lolita RODRIGUEZ à Nicole GEORGES, Béatrice LECONTE à Anne-Thérèse BLANCHARD, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Yves LABAUNE à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, André RIBOULIN

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais